

FéSEN

CSTB

Syndicat National des Enseignants Contractuels et Permanents du Bénin

(SYNECP BENIN)

Tél : 96600772

DÉCLARATION.

Camarades travailleurs,

Le Bureau Exécutif National du Syndicat National des Enseignants Contractuels et Permanents du Bénin(BEN/SYNECP-BÉNIN) s'est réuni en session extraordinaire ce jour, mardi 23 mai 2023 à la bourse du travail à Cotonou pour se pencher sur la situation administrative des enseignants contractuels reversés en APE. De l'examen de la situation, il ressort ce qui suit :

Depuis l'avènement du gouvernement de la rupture , certaines lois ont été modifiées, entraînant la perte de certains droits acquis des travailleurs. Ainsi, la loi 86-013 qui a fixé le sommet des échelons des agents de l'État à 12 à été modifiée et transformée en une autre loi sur la fonction publique . Cette loi a fixé le dernier échelon à 15.

Ce qui supprime de fait la possibilité pour les instituteurs de la catégorie B , échelle 1 , échelon 1 et qui ont totalisé vingt cinq (25) ans de service de jouir de l'intégration en A3 . C'est dire que cette nouvelle disposition de la loi ne donne aucune chance aux enseignants du primaire de la catégorie B ayant totalisé vingt cinq (25) ans de service de passer en A3. Par, cette loi prévoit la possibilité d'aller à l'échelon 15, mais elle n'offre aucune possibilité de dépasser dans les faits à B1-12 . Conséquence, tous les agents de l'État sont bloqués à l'échelon 11 de la catégorie B. Une situation très grave qui révolte les travailleurs, en particulier les instituteurs à qui le bénéfice de l'intégration en A3 a été arbitrairement sucré de fait.

L'autre problème que tarde à résoudre le gouvernement de la rupture est celui de la coordination des régimes de retraite de la CNSS et du FNRB.

Si le chef de l'État a vu juste en prenant le Décret no 2021-641 du 24 Novembre 2021 portant règles de coordination des régimes de retraite de la CNSS et du FNRB qui devrait mettre fin au prélèvement sur les salaires pour validation des services auxiliaires, ce décret du chef de l'État n'a pas été appliqué jusqu'à ce jour par le Ministère de l'Économie et des Finances. La preuve, c'est que les prélèvements sur les salaires ont été poursuivis même jusqu'à la pension des agents admis à la retraite.

Le Syndicat National des Enseignants Contractuels et Permanents du Bénin (SYNECP Bénin) élève une vive protestation contre la poursuite de ces prélèvements injustes pour motif de validation des services auxiliaires des contractuels de l'État reversés en Fonctionnaires de l'État.

Le Bureau Exécutif National du SYNECP Bénin condamne par la même occasion la suppression du passage de B1 en A3 dont bénéficiaient les instituteurs ayant totalisé vingt cinq (25) ans de service.

Le BEN/SYNECP Bénin appelle le chef de l'État à se saisir de ces deux dossiers et à les régler dans l'intérêt supérieur des travailleurs.

Il invite tous les travailleurs en général et les enseignants en particulier déjà mobilisés à se tenir prêts pour des actions pacifiques afin de recouvrer leurs droits.

Non à la validation arbitraire des services auxiliaires.

Oui pour l'intégration en A3 des instituteurs ayant totalisé vingt cinq (25) ans de service.

Cotonou le 24 mai 2023.

Pour le SYNECP Bénin,

Le Secrétaire Général,

Joseph A. AIMASSE